

|  |
| --- |
| **AMENAGEMENT DU RDC DU BATIMENT FOCH : EMIZ et COD** |

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

Numéro de consultation : 2025-DRHM-BTAI-ST\_COD

**Procédure de passation : procédure adaptée**

LE MAÎTRE D'OUVRAGE : HCR988

LE MAÎTRE D’OEUVRE : HCR988

LE CONDUCTEUR D’OPERATION : DRHM\_BTAI\_ST

Table des matières

[1. OBJET DU MARCHE 4](#_Toc204853667)

[1.1. DIVISION DES LOTS 4](#_Toc204853668)

[2. ELEMENTS COMMUNS AUX DIFFERENTS LOTS 6](#_Toc204853669)

[2.1. OFFRE DE PRIX 6](#_Toc204853670)

[2.2. DOCUMENTS A FOURNIR 6](#_Toc204853671)

[2.3. NETTOYAGE 6](#_Toc204853672)

[2.4. Constat de l’Existant 7](#_Toc204853673)

[2.4.1. Description de l’existant 7](#_Toc204853674)

[2.4.2. Emprise des travaux 7](#_Toc204853675)

[2.5. MÉMOIRE TECHNIQUE 7](#_Toc204853676)

[2.6. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES 7](#_Toc204853677)

[2.7. Plans – réservations 7](#_Toc204853678)

[2.8. Quincaillerie – ferrage 7](#_Toc204853679)

[2.9. Mise en œuvre 8](#_Toc204853680)

[2.10. Interfaces avec les autres lots 8](#_Toc204853681)

[2.11. PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES 8](#_Toc204853682)

[2.11.1. Normes 8](#_Toc204853683)

[2.11.2. Prescriptions relatives à la sécurité 9](#_Toc204853684)

[2.11.3. Prescription relative à la confidentialité 10](#_Toc204853685)

[2.11.4. Prescriptions relatives aux matériaux 10](#_Toc204853686)

[2.12. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE 10](#_Toc204853687)

[2.12.1. Visite obligatoire (P our tous les lots) 10](#_Toc204853688)

[2.12.2. Obligations techniques 12](#_Toc204853689)

[2.12.3. Logistique 12](#_Toc204853690)

[2.12.4. Protections 12](#_Toc204853691)

[2.12.5. Traitement des déchets et nettoyage du chantier 12](#_Toc204853692)

[2.13. DOCUMENTS A FOURNIR PAR L’ENTREPRISE 13](#_Toc204853693)

[2.13.1. Documents à joindre à l'offre 13](#_Toc204853694)

[2.13.2. Documents pour la réception des installations 13](#_Toc204853695)

[2.14. ESSAIS TECHNIQUES ET CONTRÔLES DES INSTALLATIONS 13](#_Toc204853696)

[3. GENERALITES COMMUNES A L’ENSEMBLE DES LOTS 14](#_Toc204853697)

[3.1. Installation de chantier : 14](#_Toc204853698)

[3.2. Etudes 14](#_Toc204853699)

[3.3. Dossier de l’Ouvrage Exécuté 14](#_Toc204853700)

[3.4. Sécurisation du chantier 15](#_Toc204853701)

[4. LOT 1 : MACONNERIE 16](#_Toc204853702)

[4.1. Modification de la mezzanine 16](#_Toc204853703)

[4.2. Création ouverture entre la salle 1 et 2 16](#_Toc204853704)

[4.3. Création ouverture pour porte agrandissement porte 16](#_Toc204853705)

[5. LOT 2 : MENUISERIES EXTERIEURES 17](#_Toc204853706)

[5.1. Démontage portes 17](#_Toc204853707)

[5.2. Remplacement des fenêtres 17](#_Toc204853708)

[5.3. Remplacement de porte 17](#_Toc204853709)

[6. LOT 3 : CLOISONS SECHES, FAUX–PLAFONDS, MENUISERIES INTERIEURES 19](#_Toc204853710)

[6.1. Dépose faux plafond 19](#_Toc204853711)

[6.2. Pose faux plafond 19](#_Toc204853712)

[7. LOT 4 : CLIMATISATION 20](#_Toc204853713)

[7.1. Retrait des climatisations existantes 20](#_Toc204853714)

[7.2. Remplacement climatisation 20](#_Toc204853715)

[7.3. Essai AQC 20](#_Toc204853716)

[8. LOT 5 : ELECTRICITES, RESEAUX 21](#_Toc204853717)

[8.1. Retrait des équipements existants 21](#_Toc204853718)

[8.2. Goulotte électrique : 21](#_Toc204853719)

[8.3. Equipements poste de travail 21](#_Toc204853720)

[8.4. Câblage électrique 21](#_Toc204853721)

[8.5. Réglette led applique murale 21](#_Toc204853722)

[8.6. Luminaire led 60 x 60 encastré 22](#_Toc204853723)

[8.7. Mise à niveau tableau TGBT 22](#_Toc204853724)

[8.8. Essai AQC 22](#_Toc204853725)

[8.9. Câble réseau 22](#_Toc204853726)

[8.10. Modification installation 22](#_Toc204853727)

[9. LOT 6 : PEINTURE, SOL SOUPLES 23](#_Toc204853728)

[9.1. Mise en peinture des murs existants : 23](#_Toc204853729)

[9.2. Mise en peinture des cloisons : 23](#_Toc204853730)

[9.3. Plancher technique 23](#_Toc204853731)

[9.4. Fourniture et pose d’un sol PVC sur le plancher technique : 23](#_Toc204853732)

[10. LOT 7 : MENUISERIE BOIS 25](#_Toc204853733)

[10.1. Table de réunion 20 personnes: 25](#_Toc204853734)

[10.2. Table de réunion 10 personnes: 25](#_Toc204853735)

# OBJET DU MARCHE

La présente opération a pour objet les travaux d’aménagement du RDC d’un bâtiment du haut-commissariat afin d’aménager des salles de réunion en Nouvelle-Calédonie.

L’immeuble est occupé mais la zone concernée par les travaux sera libre.

Les travaux sont à exécuter pour le compte du maître d’ouvrage suivant :

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle Calédonie.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est prévue pour **« fin Octobre 2025 »**.

L’opération est composée en lots séparés, en tranche ferme.

# DIVISION DES LOTS

La présente opération est divisée en 7 lots :

|  |  |
| --- | --- |
| ***1*** | **Maçonnerie – Béton armé** |
| ***2*** | **Métallerie – Portes blindées – Menuiseries extérieures** |
| ***3*** | **Faux plafonds – Menuiseries intérieures** |
| ***4*** | **Climatisation** |
| ***5*** | **Electricité courants forts – Faible Téléphone Informatique** |
| ***6*** | **Peinture – Revêtements de sols souples** |
| ***7*** | **Menuiserie bois** |

Cependant à partir de plusieurs arguments à arbitrer tels que :

* L’ouvrage qui présente des exigences techniques fortes : certification Sûreté Sécurité, Technicité spécifique,
* Un ouvrage exigeant une présence permanente sur le chantier de la mission OPC pour assurer une cohérence des interventions complexes à mettre en œuvre,
* Un ouvrage assorti d’un délai restreint dû à de fortes contraintes : fin de bail des anciens locaux,
* Une opération menée en site occupé,
* Un surcoût sur un élément du marché alloti : approvisionnement, gestion des matériels.

Le marché unique avec une entreprise générale sera accepté.

Le présent marché a pour objet la fourniture, la pose des éléments de construction qui constitueront cette réalisation. Le présent CCTP a trait à l’ensemble des prestations à exécuter sur tous les lots techniques. Le prestataire devra exécuter, comme étant compris dans son forfait, sans exception ni réserve, l’ensemble des prestations indispensables au parfait achèvement de l’ouvrage. Le CCTP fera foi au regard du BPU.

Les installations seront déterminées et réalisées conformément aux normes et règlements en vigueur au moment de la signature du marché :

* Les documents techniques unifiés (DTU);
* Les normes françaises et/ou européennes ;
* Les textes relatifs à la protection des travailleurs (Code du Travail), les règles ou recommandations professionnelles.

Les matériaux et produits devant être mis en œuvre dans les ouvrages devront impérativement répondre aux spécifications prévues dans les DTU ou normes NF (ou EN).

Les prestations à réaliser par le candidat retenu dans le cadre du marché sont les suivantes :

* L’installation de chantier, de manière à sécuriser au maximum l’emprise du chantier. Il est précisé que l’accès du chantier se fera par l’extérieur. L’approvisionnement des matériaux se fera depuis le RDC dans le parc Foch. L’entrepreneur prévoira également un monte-charge, grue, élévateur pour acheminer en toute sécurité ces matériaux.
* L’entreprise proposera un plan d’installation de chantier. Les délimitations se feront en présence du maître d’œuvre, du conducteur d’opération, du SPS et du chef de service.
* Les plans seront approuvés par le bureau de contrôle technique, vu par le maître d’œuvre et le conducteur d’opération,
* L’amenée et le repli du matériel,
* Baraque de chantier pour le personnel, vestiaires et coin repas, si ce n’est pas possible à l’intérieur des locaux,
* Signalisation et balisage des zones de travail sur le parking et sur la rue,
* Branchement eau, électricité sur le tableau de chantier,
* Gestion des déchets,
* Le nettoyage devra être assuré quotidiennement
* L’aménagement des locaux et installations techniques.
* La mise en peinture de l’ensemble des locaux. Cloisons, portes.

**Liste non exhaustive, les travaux sont décrits dans le présent CCTP.**

# ELEMENTS COMMUNS AUX DIFFERENTS LOTS

# OFFRE DE PRIX

Le prix remis par l'entreprise sera un prix Unitaire. Pour rappel :

**Les quantités indiquées dans le BPU sont données à titre indicatif. L’entreprise devra vérifier ses quantités et sera seul responsable : en cas d’erreur dans le BPU, l’entreprise devra répondre sur les quantités du BPU et signaler dans le mémoire technique l’erreur.**

Le prix comprend l'ensemble des dispositifs permettant d'exécuter les travaux (transport sur site, moyens de levage, fixations, etc), **ainsi que toute installation relative à la sécurité des travailleurs, mais aussi du public et des tiers (balisage de sécurité, signalisation de chantier, etc).**

Le prix de l'acte d'engagement suppose que soient compris tous les travaux nécessaires à l'achèvement complet des ouvrages.

Les prix comprennent toujours la fourniture et la mise en œuvre, les ouvrages étant terminés et en état de fonctionnement.

# DOCUMENTS A FOURNIR

Avant l'exécution des travaux, les entreprises fourniront un Dossier d'Exécution des Ouvrages comprenant tous les plans des ouvrages, les notes de calculs, plans des coupes, détails, les certificats de garantie et documents techniques (fiches techniques des produits), le calendrier prévisionnel d’exécution des travaux au Maître d'ouvrage. Ces documents seront transmis au Maître d’œuvre, au conducteur d’opération et au Bureau de Contrôle pour validation.

Après les travaux, l'entreprise fournira un Dossier des Ouvrages Exécutés, reprenant l'ensemble des plans, coupes, détails, certificats, **notices d'entretien des installations** et documents techniques corrigés après exécution.

Ce D.O.E. sera fourni en 3 exemplaires + 1 exemplaire sous format informatique en format PDF + DWG.

Pour information, un plan de synthèse sera fourni par le Maître d’œuvre à l’avancement des travaux

# NETTOYAGE

Préalablement à la réception des travaux, l'entreprise de peinture exécutera un nettoyage de fin de chantier. Le nettoyage final sera fait par l’entreprise **étant entendu que les autres corps d’état participant aux travaux devront évacuer tous leurs déchets avec un bordereau de suivi si nécessaire à remettre au Maître d’Ouvrage.**

Les travaux de nettoyage seront exécutés avec des moyens adaptés aux salissures et comprendront en particulier un nettoyage des locaux qui seraient salis.

L’accès au chantier, ainsi que toutes les manœuvres d’évacuation de gravats et autres matériaux, devront se faire sans troubles pour le voisinage.

L’entrepreneur devra donc prendre les contacts nécessaires et obtenir les autorisations pour accéder au chantier et réaliser ses installations, tant auprès des collectivités locales, services, administrations diverses, que des riverains concernés.

L’Entrepreneur reste responsable jusqu’à l’achèvement des travaux du maintien en bon état des voies, réseaux, clôtures, installations de toutes natures affectées par les travaux ainsi que de tous les ouvrages existants, qu’ils soient enterrés, en surface, au droit de l'emprise du chantier ou extérieurs.

# Constat de l’Existant

# Description de l’existant

L’existant est constitué d’un RDC d’environ 260 m². Le plateau est situé au RDC. L’accès se fait depuis le parking intérieur du site Foch.

# Emprise des travaux

L’emprise des travaux sera libre mais le reste du RDC sera occupé, l’accès aux WC et au local server devra être laissé libre en tout temps.

# MÉMOIRE TECHNIQUE

Le candidat établira un mémoire technique qui comprendra les différentes pièces techniques (avis techniques, descriptifs détaillés des produits, …) pour l'analyse technique de l'offre.

L’entreprise fournira toutes les caractéristiques précises et détaillées des matériaux mis en œuvre.

**L’entreprise inclura dans son mémoire un planning prévisionnel pour l’ensemble de ces travaux.**

# PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les travaux seront exécutés conformément aux Normes et Prescriptions Techniques en vigueur au **moment de l’exécution des travaux et plus particulièrement :**

1. Aux Documents Techniques Unifiés,
2. Aux avis du Bureau de Contrôle (le cas échéant),
3. Aux cahiers des charges de mise en œuvre et spécifications des fabricants.

# Plans – réservations

Les entreprises devront fournir au Maître d’œuvre, Bureau de Contrôle et Conducteur de l’opération, pour accord, avant tout début d’exécution, tous les plans de construction, de montage de ses ouvrages ainsi que toutes les notes de calcul et autres (voir documents à fournir).

# Quincaillerie – ferrage

1. La quincaillerie et les ferrages seront de 1ʳᵉ qualité (label NFQ exigé) et de type robuste.
2. **Toutes les pièces métalliques, organes et accessoires de fixation en acier,** seront protégés contre la corrosion par métallisation ou galvanisation à chaud de 60 microns minimum, la visserie apparente sera en acier inox 18/10.
3. Les quincailleries seront choisies par le Conducteur de l’opération sur présentation d’échantillons.

# Mise en œuvre

1. Sauf spécifications particulières au présent CCTP, les entreprises devront assurer la mise en œuvre de la totalité de leurs ouvrages.
2. Tous les raccords, scellements, concernant les travaux seront dus par les entreprises.
3. Tous les organes de fixation sont à la charge des entreprises.

# Interfaces avec les autres lots

Les entreprises devront faire leurs affaires avec les autres lots de tous travaux entrant dans leurs champs de compétence.

# PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

# Normes

L’entreprise est réputée connaître les normes et travailler dans les règles de l’art.

Les travaux et les ouvrages doivent être réalisés en tous points, d'une manière strictement conforme aux normes (UTE, CCITT, AFNOR, IEEE, ISO, CEE, DTU…) et règlements en vigueur au moment de l'exécution des travaux, y compris ceux édités et applicables postérieurement à l'élaboration du présent document.

Le projet s'inscrit notamment dans le cadre réglementaire régi par :

* Les avis techniques et cahiers des charges des fabricants, approuvés par la commission technique des assurances,
* NF DTU 20.1
* NF DTU 21
* NF DTU 23.1
* NF DTU 26.1. P1
* NF DTU 42.1 P2 article 6
* NF DTU 42.1 P1-1 Annexe B Article 7.3, 7.4 et 42.1 P1-2
* NF DTU 44-1
* NF DTU 12
* NF DTU 13.1
* NF DTU 13.11
* NF DTU 21
* NF DTU 23.1
* NF DTU 23.3
* NF DTU 25-41
* NF DTU 26
* NF DTU 26.1
* NF DTU 35
* NF DTU 36 / 36-5
* NF DTU 37.1
* NF DTU 39
* NF DTU 40
* NF DTU 43
* NF DTU 44
* NF DTU 45 / 45-2
* NF DTU 52.1
* NF DTU 53 / 53-1 / 53-2
* NF DTU 59-1
* NF DTU 60.5
* NF DTU 60.11
* NF DTU 65-9
* NF DTU 68 / 68-3
* NF DTU 70
* NF P 18-210
* NF030 – EN 1504-3- Classe R4
* EN 1504-6
* NF EN 196-3
* NF EN 206/CN
* NFP 15-317
* NF P 26-101 Quincaillerie, serrurerie,
* NF P 52-304-1
* NF S 61-940
* NF EN 13-670, 14-190, 13-963, 14-195,
* NF X 10-011 Résistance des matériaux,
* Normes Européennes EN 25, EN 686
* Les règles CM 66, XP ENV 1991- 2.3, ENV 1991-2.4
* Décret 65.48 du 08/01/1965 hygiène et sécurité des travailleurs,
* Loi 93-1418,
* Le décret du 15 novembre 1973, n° 73-048 (J.O. du 21.11.1973) fixant la partie réglementaire du Code du Travail,
* La loi 95-73 du 21 janvier 1995 loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité notamment son (chapitre 2, article 10),
* L’article 1er du décret n°96 926 du 17 octobre 1996 décret d'application de l'article 10 de la loi 95-73,
* La circulaire du 22 octobre 1996 relative à l'application de la loi 95-73,
* L’arrêté du 03 août 2007 et son annexe technique ainsi que le dernier décret N°2009-86 du 22 janvier 2009 modifiant le décret n°96-926 du 17 octobre 1996,
* NF C14-100
* NF C15-100

Les textes énoncés ci-dessus ne constituent qu’un rappel et ne présentent aucun caractère limitatif.

L’entrepreneur est directement responsable de la conformité de ses ouvrages.

# Prescriptions relatives à la sécurité

Les travaux seront réalisés dans le strict respect :

* Du code de la construction et de l’habitation, et plus particulièrement de ses articles R 123-1 à R 123-55, R 152-1 et suivant,
* Des règles de sécurité du code du travail mesurent de prévention contre les risques d’accidents articles R 237-1 à R 237-28,

Les interventions de l’entreprise sont à programmer en accord avec le Maître d’œuvre, le SPS et le conducteur d’opération lors d’une réunion de préparation et prennent en compte le fait que l’emprise des étages inférieurs et supérieurs des travaux est occupée.

De ce fait, le titulaire est tenu de respecter le règlement intérieur et les consignes propres aux différentes zones auxquels il aura accès.

Les intervenants extérieurs se doivent de circuler uniquement dans la zone concernée **et les locaux non en travaux sont d’accès strictement interdit à l’entreprise.**

Les outils de travail sont à utiliser dans le strict respect des consignes de sécurité.

De même, après ouvrage tous les équipements, les outillages individuels, électroportatifs, échelles, etc., sont rangés dans des caisses cadenassées.

**À cet égard, l’entrepreneur ne saurait se prévaloir d’un retard quelconque lié à cette contrainte.**

**Dès notification du marché, la société retenue doit fournir au conducteur de l’opération une liste nominative des ouvriers susceptibles d’être présents sur le site ainsi que les photocopies couleur recto verso de leur pièce d’identité.**

**L’administration se réserve le droit d’autoriser ou non l’accès au chantier sans que l’entrepreneur puisse y faire opposition ou se prévaloir d’un dédommagement quelconque.**

# Prescription relative à la confidentialité

**La société intervenante s’engage à observer la plus stricte confidentialité en matière d’information écrite ou orale auxquelles elle aurait accès ainsi qu’à l’ensemble de ces travaux.**

# Prescriptions relatives aux matériaux

Les produits utilisables seront soumis à l'acceptation du Maître d'ouvrage au moyen des fiches techniques détaillées (fiches produits, certificats de conformité) qui devront provenir de fabricants connus à l’échelon européen, national ou régional.

# OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le titulaire du chantier devra tout mettre en œuvre pour que les travaux soient conformes aux prescriptions du fabricant.

# Visite obligatoire (Pour tous les lots)

Avant la remise de son offre l’entrepreneur devra réaliser une visite pour prendre connaissance de l’ensemble des éléments afférents à l’exécution des travaux.

Pour cela il se rendra sur place afin d’étudier les travaux à réaliser et devra en particulier :

* Apprécier toutes les conditions d’exécution des ouvrages, se rendre compte de leur nature, de leur importance et de leur particularité,
* Prendre particulièrement connaissance des conditions physiques et de toutes les sujétions concernant le lieu des travaux, les accès des véhicules par rapport à l’entrée, la rampe et côté rue, les abords, l’organisation et le fonctionnement du chantier (moyens de communication et de transport, stockage, installations, etc),
* Contrôler les indications des documents d’appel d’offre (plans, pièces écrites, etc.) et s’assurer qu’elles sont exactes, suffisantes et concordantes,
* Prendre connaissance des renseignements complémentaires auprès du Maître d’œuvre, conducteur d’opération au cas où un élément de quelque nature qu’il soit ne paraît pas suffisamment clair,
* Vérifier les cotes : L’entreprise et ses sous-traitants éventuels vérifient soigneusement toutes les cotes portées aux dessins et s’assurent de la cohérence entre les différents plans et le CCTP.
* Les entreprises doivent donc s‘assurer sur place de la possibilité de respecter les cotes données et signaler toutes les erreurs ou omissions afin d’opérer s’il y a lieu, les mises au point ou rectifications nécessaires.
* Après la notification du marché l’entrepreneur ne pourra invoquer la méconnaissance d’une ou plusieurs caractéristiques des lieux autorisant des compléments au montant de son offre.

**Pour la visite, l’entrepreneur devra prendre rendez-vous avec :**

Monsieur BLANC Jean-Louis

Tél : +687 81 95 32

[jean-louis.blanc@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:jean-louis.blanc@nouvelle-caledonie.gouv.fr)

Et

Monsieur DORGE Thomas

Tél : +687 98 31 82

[Thomas.dorge@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:Thomas.dorge@nouvelle-caledonie.gouv.fr)

# Obligations techniques

La société retenue aura obligation de :

* Fournir l’ensemble des matériels et outillages nécessaires à l'exécution des travaux (outils, échelles, échafaudage, etc.),
* Réaliser les travaux de retouche nécessaires au parfait achèvement du projet.

# Logistique

**Une réunion de chantier sera organisée une fois par semaine à l’initiative du maître d’ouvrage. La présence de l’ensemble des titulaires est requise à la première réunion, certains titulaires pourront être exemptés des réunions suivantes suivants l’avancement du chantier.**

Les fluides nécessaires à la réalisation des travaux seront fournis par les occupants du site. L’entreprise devra la mise en place d’un wc chimique si l’accès aux toilettes n’est plus possible.

# Protections

L’entrepreneur doit assurer la protection des surfaces sur lesquelles aucune intervention ne doit avoir lieu.

En cas de carence, il aura à sa charge, outre les nettoyages, toutes les réfections nécessaires à la remise en état des lieux.

# Traitement des déchets et nettoyage du chantier

L’entreprise assure la reprise et l’évacuation des déchets ainsi que leur recyclage selon la réglementation en vigueur.

Le titulaire du marché prend en charge la protection, le nettoyage des zones en fin de journée avant et durant toute l’intervention ainsi que le nettoyage systématique et la remise en état global des lieux après intervention.

Il devra remplacer les matériels endommagés pendant les travaux ou reconnus défectueux lors de leur mise en service.

En fin de chantier, le nettoyage de livraison sera à la charge de l’entreprise titulaire du lot peinture. Le maître d’œuvre, le conducteur d’opération se réservent le droit de demander les nettoyages complémentaires jugés nécessaires.

# DOCUMENTS A FOURNIR PAR L’ENTREPRISE

# Documents à joindre à l'offre

**L’offre devra comprendre au minimum les éléments technique suivants :**

* Mémoire technique complet avec le matériel mis en œuvre et fiches techniques détaillées,
* Planning de réalisation,
* Délai contractuel de réalisation.

# Documents pour la réception des installations

Dossier des ouvrages exécutés (DOE) à fournir en 2 exemplaires, et comprenant notamment :

* La documentation technique détaillée pour chaque matériel mis en œuvre,
* La nomenclature de tous les équipements mis en œuvre,
* Les plans et les schémas filaires de distribution conforme à la réalisation,
* Le parcours des câbles, l’implantation des boîtes de dérivation, coffrets… et leur repérage…
* La mise à disposition des manuels d’utilisation, notices techniques, notices d’exploitation et d’entretien en langue française,
* Un planning prévisionnel stipulant la nature et la fréquence des interventions par type d'équipements (mise à jour logiciels),
* Recette des installations téléphoniques Informatiques

# ESSAIS TECHNIQUES ET CONTRÔLES DES INSTALLATIONS

Les installations devront faire l’objet d’une réception en présence du Maître d’Œuvre du Conducteur d’opération, de toutes les parties prenantes notamment du Service utilisateur en Nouvelle-Calédonie, de l’Immobilier de Paris et des installateurs.

L’ensemble des systèmes devra faire l’objet d’essais fonctionnels.

Cette vérification, qui se déroulera sur le site avant exploitation, aura pour objet de s’assurer :

* De la conformité de l’installation au dossier technique,
* De l’existence des documents nécessaires à l’entretien,
* Que l’installation est convenablement intégrée à la sécurité générale du site,
* Du respect des règles de l’art et des normes en vigueur,
* Que le niveau de performance requis est atteint.
* La réception des travaux fera l’objet d’un procès-verbal faisant apparaître les résultats des essais réalisés par les installateurs et/ou les constructeurs.

# GENERALITES COMMUNES A L’ENSEMBLE DES LOTS

# Installation de chantier :

Conformément au C.C.A.G.-Travaux, le titulaire supporte toutes les charges relatives à l’établissement et à l’entretien de ses installations de chantier.

Il supporte également les frais d'installation de chantier, l'amenée sur le chantier et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux et des installations nécessaires à la bonne marche du chantier pour l'entreprise et ses sous-traitants éventuels.

Il comprend notamment :

* L'ensemble des sujétions liées à la coordination et à la sécurité du chantier,
* Le nettoyage, l'aménagement et l'entretien des terrains mis à disposition de l'entrepreneur,
* L'installation des locaux nécessaires au personnel de l'entreprise,
* Les branchements aux réseaux divers, et la vérification de l’installation électrique provisoire par un organisme de contrôle agréé
* L'amenée et le repli des matériels nécessaires à l'exécution des ouvrages,
* Les échafaudages, nacelles, support provisoire etc.,
* Le repli des installations et la remise en état à la fin des travaux des terrains occupés par les installations, tous les frais consécutifs à la protection des réseaux existants, à l'assainissement des installations de chantier et à la protection de l'environnement,
* La signalisation temporaire de chantier à adapter en fonction de l'évolution des travaux, les frais de constat.

La base vie devra être installé dans la zone chantier, il n’y a pas de zone de stockage tampon de prévu.

# Etudes

Les études comprennent :

* Les relevés et mesures à effectuer sur le site
* La participation aux réunions,
* Les différents essais et mesures à réaliser dans le cadre des travaux
* Les DICT,
* L'établissement de toutes les études d'exécution nécessaires à la réalisation de l’ensemble de la prestation

Les plans d’exécution des ouvrages et les spécifications techniques détaillées nécessaires pour le début des travaux, sont établis par le titulaire et soumis, avec les notes de calcul et les études de détail, au visa du maître d’œuvre avant tout début d’exécution.

Ce dernier doit les renvoyer au titulaire avec ses observations éventuelles au plus tard 15 jours après leur réception.

La fourniture de tous ces documents est effectuée dans les conditions du C.C.A.G.-Travaux.

Chaque document devra comporter un numéro et un indice qui évoluera à chaque modification.

Tous les documents sont à transmettre en sous format PDF, DWG ou suite office.

# Dossier de l’Ouvrage Exécuté

Ce prix au forfait rémunère la constitution du dossier de récolement y compris :

* Le suivi des plans d'exécution établis par l'Entreprise, suivi consistant à reporter au fur et à mesure
* Les diverses modifications susceptibles d'intervenir,
* L'établissement et la diffusion des documents " conformes à l'exécution " en version informatique format PDF et DWG.

Le DOE doit comprendre notamment :

* L’Ensemble des fiches techniques des matériaux mis en œuvre
* NDC
* Plan de récolement
* Résultats des essais et contrôles
* Bon de suivi des déchets

# Sécurisation du chantier

Ce prix, au forfait, rémunère la sécurisation du chantier nécessaires le temps des travaux à l’aide de clôture Heras ou équivalente afin de séparer le chantier des autres pièces occupés. La sécurisation sera maintenu le temps du chantier.

# LOT 1 : MACONNERIE

# Modification de la mezzanine

Ce prix, au forfait, rémunère la modification de la mezzanine :

* Démolition de la cloison Placoplatre existante
* Ajout d’une poutre de renfort sous la cloison existante
* Modification partiel du solivage.
* Modification partiel du plancher bois.
* Fermeture de la partie haute de la mezzanine avec une cloison Placoplatre double peau épaisseur 100mm.

# Création ouverture entre la salle 1 et 2

Ce prix, au forfait, rémunère la création d’ouverture dans le voile pour réunir les deux salles. L’ouverture fera 5.5m x 2.8m.

Ce prix comprend :

* L’intervention d’un bureau d’étude pour dimensionner le renfort à prévoir
* La réalisation de deux semelles en béton armées complémentaire si nécessaire.
* La reconstitution de la dalle au droit des semelles
* La mise en place des renforts nécessaires (linteau et poteaux). Les renforts seront en béton armée ou en acier (coffrage bois). Finition attendu : prêt à peindre
* Les protections pour éviter d’abimer l’environnement
* La découpe soignée des voiles à la scie murale
* L’évacuation des gravats
* La finition soignée des tableaux et le ragréage de la dalle

# Création ouverture pour porte agrandissement porte

Ce prix, à l’unité, rémunère la création d’ouverture dans les voiles pour l’agrandissement d’une porte.

Ce prix comprend :

* L’intervention d’un bureau d’étude pour dimensionner le renfort à prévoir
* La mise en place du renfort au-dessus de la future ouverture
* Les protections pour éviter d’abimer l’environnement
* La découpe soignée des voiles à la scie murale
* L’évacuation des gravats
* La mise en place d’une protection physique temporaire en attendant la pause de la menuiserie.
* La coordination avec le lot menuiserie extérieure.
* La finition soignée des tableaux et le ragréage de la dalle.

# LOT 2 : MENUISERIES EXTERIEURES

# Démontage portes

Ce prix, a l’unité, rémunère le démontage soigné des portes conformément au plan.

Il comprend :

* Le matériel nécessaire au démontage de la façade en toute sécurité.
* L’évacuation et le retraitement des déchets issus de la dépose.
* La reprise des tableaux

# Remplacement des fenêtres

Ce prix, a l’unité, rémunère le remplacement des fenêtres Il comprend :

* La dépose et l’évacuation des fenêtres existantes et des volets roulants.
* La reprise des tableaux
* La mise en œuvre de fenêtre de la marque Strugal S70P ou similaire de classe 3/7A/C3 :
* Ce châssis comprend : Le cadre dormant de 70 mm,
* Les deux panneaux coulissants de 27 mm
* Section de référence de 103 mm,
* Une poignée de manœuvre avec condamnation intérieure sur le panneau intérieur, Le vitrage SECURIT SP14, transparent, glace claire.
* A la charge du titulaire du présent lot, les parcloses, accessoires d'assemblage, quincaillerie en aluminium, visserie inox, étanchéité sur maçonnerie, joints, ... Y compris toutes sujétions d'usinage, de montage et de pose assurant le parfait achèvement de l'ouvrage.
* Volet roulant motorisé L44 extrudée blanc, capot avec fermeture métallique. Coté intérieure un cache en MDF 12mm sera mis en place, livré prêt à peindre.

# Remplacement de porte

Ce prix, à l’unité, rémunère la fourniture et la pose d’une porte. Cette porte devra répondre aux caractéristiques suivantes :

Fourniture et pose de Blocs Portes métallique **A2P CR3/E** selon les normes EN 356 1 vantail et ayant les caractéristiques suivantes :

Fabrication et pose de châssis métallique composé de deux montants UPN de section 100 mm minimum, toute hauteur (**du plancher bas au plancher haut du RDC**), composés de traverse supérieure UPN100 assemblage traverse supérieure sur le béton par 4 chevilles HILTI HSA M10 x 113 e350mm et traverses soudées en linteau UPN120.

Fixation en pied avec platines de 55mmx200mmx8mm et assemblées sur béton par 2 chevilles à serrage contrôlé HILTI HSA M10 x 113 venant en encadrement des portes.

Les blocs portes CR3 seront posés en tunnel sur ces encadrements.

Fourniture et pose d’un ensemble huisserie acier / porte métallique de classe **A2P CR3/E**

Porte comprenant un cadre acier largeur 60 mm renforcé en partie horizontale et verticale

Une tôle épaisseur de 5 mm de chaque côté avec incorporation de laine de roche dans toute l’épaisseur de la porte

Paumelles renforcées adaptées au poids de la porte

* La porte sera commandée à l’aide d’une fermeture de type ventouse électromagnétique 400kg avec un lecteur de badge (Voir appel offre « sécurisation »). Le badge sera de type Myfair
* Déverrouillage par système de contrôle d’accès de type « sécurisé crypté » associé à un lecteur de badge coté Hall. Le lecteur de badge sera de type ARC-A Easyline - Lecteur standard 13,56 MHz DESFire® EV2 pré-configuré.
* Un ferme porte hydraulique (BEZAULT ligne GOLF ou équivalent),

# LOT 3 : CLOISONS SECHES, FAUX–PLAFONDS, MENUISERIES INTERIEURES

# Dépose faux plafond

Ce prix, au mètre carré, rémunère la dépose du faux plafond existant. Il comprend :

* La dépose et l’évacuation du faux plafond existant y compris l’armature.

# Pose faux plafond

Ce prix, au mètre carré, rémunère la pose de faux plafond à 2.8m. Il comprend :

* La fourniture et la pose y compris l’armature du nouveau faux plafond répondant aux caractéristiques suivantes : dalle de 60x60 de type Rockfon Ekla ou équivalent avec une ossature apparente type T15.
* La mise en place de laine de roche 100mm sur le faux plafond.
* Toute suggestion nécessaire à la pose du faux plafond.

# LOT 4 : CLIMATISATION

# Retrait des climatisations existantes

Ce prix, au forfait, rémunère le retrait et l’évacuation des climatisations existantes. Il comprend toute suggestions nécessaires à la dépose y compris le rebouchage en mortier du carottage s’il n’est plus utilisé.

# Remplacement climatisation

Ce prix, rémunère à l’unité, la pose de climatisations cassette 60x60 intégré dans le faux plafond.

Il comprend :

* Le dimensionnement des éléments de climatisation, pour des bureaux à 27°.
* Les unités intérieures devront répondre aux caractéristiques suivantes :
  + Unité carrossée apparente murale
  + Moto ventilateur tangentiel à 3 vitesses.
  + Batterie d’échange à ailette d’aluminium et tube cuivre.
  + Filtre à air lavable
  + Télécommande afin de régler de façon indépendante chaque climatisation.
* Les unités extérieures devront répondre aux caractéristiques suivantes :
  + Moto ventilateur hélicoïde monté sur support métallique galvanisé avec consoles anti-vibratiles.
  + Compresseur hermétique rotatif.
  + Bouteille anti-coup de liquide.
  + Condenseur à ailette aluminium traité anti corrosion avec grille de protection
* Les raccordements entre de fluide entre les éléments intérieurs et extérieurs, fixé conformément au DTU et passé dans les faux plafonds.
* Le raccordement électrique sur les prises mise en attente par le lot électricité ou sur les alimentations existantes.
* Les condensats seront évacués en extérieures regroupe dans un tuyau pvc vers un regard EP.
* Les goulottes nécessaires afin que les tuyaux ne soient à aucun moment visible.
* Les carottages dans les murs extérieurs seront à la charge du présent lot
* La fourniture de l’ensemble de la documentation technique.

# Essai AQC

Ce prix, au forfait, rémunère la réalisation et la fourniture des attestations d’essai AQC garantissant le bon fonctionnement des climatisations.

# LOT 5 : ELECTRICITES, RESEAUX

# Retrait des équipements existants

Ce prix, au forfait, rémunère le retrait de l’ensemble de l’installation électrique existante (courant faible et courant fort) : goulotte, câble, équipements. Il ne sera conservé aucun équipement de l’installation électrique précédente.

# Goulotte électrique :

Ce prix, au mètre linéaire, rémunère la fourniture et la pose de goulotte électrique 3 compartiments apparentes référence 0 104 28 LEGRAND ou équivalent. Ce prix comprend :

* La fourniture et la pose des goulottes au-dessus de la plinthe. Les goulottes devront être fixés mécaniquement à la cloison à l’aide de cheville compatible avec la nature de la paroi.
* La fourniture de tout type d’accessoire nécessaire à la pose des goulottes (angles etc).

La goulotte sera posée en périphérie des pièces.

# Equipements poste de travail le long des murs

Ce prix, à l’unité, rémunère la fourniture et la pose des équipements électriques nécessaire à un poste de travail. Il comprend :

* La fourniture et la pose d’un double bloc de prise compatible avec la goulotte posée (voir 8.2).
* La fourniture et la pose d’un double bloc de prise rouge avec détrompeur compatible avec la goulotte posée (voir 8.2). La fourniture de 2 détrompeurs par poste de travail.
* La fourniture et la pose de deux prises RJ45 catégorie 6a compatible avec la goulotte posée (voir 8.2). Chaque prise sera étiquetée à la DYMO selon la nomenclature et un code couleur qui aura été transmise ou validée par les utilisateurs.
* La distribution des câbles se fera dans des compartiments différents de la goulotte. Les emplacements des prises seront définis avec le MO.

# Equipements poste de travail table de réunion

Ce prix, à l’unité, rémunère la fourniture et la pose des équipements électriques nécessaire à chaque poste de travail. Il comprend :

* La fourniture et la pose d’un double bloc de prise compatible avec le passe câble posée par le lot 7 (voir 10.1 et 10.2).
* La fourniture et la pose d’un double bloc de prise rouge avec détrompeur compatible avec le passe câble posée (voir 10.1 et 10.2). La fourniture de 2 détrompeurs par poste de travail.
* La fourniture et la pose de deux prises RJ45 catégorie 6a compatible avec avec le passe câble posée (voir 10.1 et 10.2). Chaque prise sera étiquetée à la DYMO selon la nomenclature et un code couleur qui aura été transmise ou validée par les utilisateurs.
* La distribution des câbles se dans la goulotte posée sous la table et ils passeront par les pieds creux de la table (voir 10.1 et 10.2).

# Câblage électrique

Ce prix, au mètre linéaire, rémunère la fourniture et la pose de câble électrique entre le tableau électrique et les équipements. Il sera du type R2V, passé dans une gaine ICTA dans les cloisons. Ce prix comprend le raccordement des câbles aux différents équipements.

# Réglette led applique murale

Ce prix, à l’unité, rémunère la fourniture et la pose de réglette murale led. Elles seront posées entre le mur et le plafond de la mezzanine.

Les caractéristiques des panneaux sont les suivants :

* Classe énergétique A minimum
* Température : 4000K
* Indice de rendu des couleurs : > 80
* Les luminaires devront être commandés par un interrupteur lié aux panneaux led du faux plafond. Un interrupteur sera mis au niveau de chaque porte d’entrée.

# Luminaire led 60 x 60 encastré

Ce prix, à l’unité, rémunère la fourniture et la pose de panneau led 60 x 60 cm cadre blanc encastré dans le faux plafond

Les caractéristiques des panneaux sont les suivants :

* Classe énergétique A minimum
* Température : 4000K
* Indice de rendu des couleurs : > 80
* Les luminaires devront être commandés par un interrupteur

# Mise à niveau tableau TGBT

Ce prix, au forfait, rémunère la mise à niveau du tableau TGBT avec les nouveaux équipements installés. Il comprend :

* La fourniture et la pose des équipements de protections type disjoncteur de tête et disjoncteurs différentiels nécessaires
* La fourniture et la pose de disjoncteurs répondant aux normes en vigueurs. Les équipements à installer étant représenté sur le plan, c’est au titulaires de proposer le plan du tableau électrique et de le dimensionner.
* Le repérage et l’étiquetage de l’ensemble des départs.
* La mise à la terre de l’installation et de l’ensemble des équipements avec une impédance inférieure à 50 ohms.

# Essai AQC

Ce prix, au forfait, rémunère la réalisation et la fourniture des attestations des essais AQC garantissant le bon fonctionnement de l’installation électrique.

# Câble réseau

Ce prix, au mètre linéaire, rémunère la fourniture et la pose d’un câble réseau cuivre catégorie 6a S/FTP compatible POE conformément à la norme ISO11801. Les connecteurs seront du même type et la même catégorie que le câble.

# Modification installation

Ce prix, au forfait, rémunère la modification du câblage électrique existant suite à l’ouverture du mur et à la réunification des deux salles.

# LOT 6 : PEINTURE, SOL SOUPLES

# Mise en peinture des murs existants :

Ce prix, au mètre carré, rémunère la peinture des murs conservé dans le projet. Il comprend :

* La préparation des murs : Les travaux d’enduits et de rebouchage des murs, de ponçage, d’enduit de finition et de nettoyage.
* Le passage d’une sous couche adapté au support, dans le cas d’un support métallique une couche anticorrosion sera appliquée.
* Application peinture en deux couches minimum suivant recommandation du fabricant. Caractéristique de la peinture :
  + Peinture Glycérophtalique
  + Lessivable
  + De marque UNIKALO ou équivalente, la teinte sera définie par le MO.

# Mise en peinture des cloisons :

Ce prix, au mètre carré, rémunère la mise en peinture des cloisons créés. Il comprend :

* La préparation des murs : Les travaux d’enduits et de rebouchage des murs, de ponçage, d’enduit de finition et de nettoyage.
* Le passage d’une sous couche adapté au support.
* Application peinture en deux couches minimum suivant recommandation du fabricant. Caractéristique de la peinture :
  + Peinture Glycérophtalique
  + Lessivable
  + De marque UNIKALO ou équivalente, la teinte sera définie par le MO.
* Il comprend la peinture des plinthes dans une teinte différente.

# Plancher technique

Ce prix, au mètre carré, rémunère la fourniture et la pose d’un plancher technique dans la salle 1 et 2. Le plancher technique doit répondre aux caractéristiques suivantes :

* Plancher technique autoportant avec réglage via vérin en acier galvanisé.
* Epaisseur 30mm
* Charge admissible de 320 daN minimum
* Finition brute

Ce prix comprend :

* La dépose des éléments gênants la pose (plinthe etc)
* La fourniture et la pose du plancher technique
* La fixation des vérins au sol suivant prescription du fabricant.
* Le réglage des vérins pour un plancher fini à 30cm

# Fourniture et pose d’un sol PVC sur le plancher technique :

Ce prix, au mètre carré, rémunère la pose de lame PVC à clipser PVC Rigidfloor Lalegno 18 x 122 cm ou équivalent.

Le sol souple devra répondre aux critères suivants :

* Usage professionnel
* Affaiblissement acoustique 23Db

Le prix comprend la pose de plinthe en médium de 100mm, elles devront être livrés prête à peindre.

# LOT 7 : MENUISERIE BOIS

# Table de réunion 20 personnes:

Ce prix, au forfait, rémunère la fourniture ou la création d’une table de réunion pour 20 personnes.

Il devra répondre aux caractéristiques suivantes :

* Plateau en mélaminé imitation bois clair 50mm minimum.
* Pied en mélaminé imitation bois clair 50mm minimum.
* Deux pieds centraux vide pour permettre la remontée des câbles depuis le plancher technique vers les goulottes.
* Goulotte passe câble horizontale sous le plateau avec couvercle.
* 20 passe câble de table rectangulaire encastré pouvant accueillir 5 blocs prises (3 PC et 2 prises réseaux) en aluminium blanc avec balai.
* Dimension : 670 cm x 140 cm

Il comprend la réalisation du plan de fabrication (soumis à l’accord du MO), la fourniture et pose de renfort sous le plancher technique si nécessaire et toute suggestion nécessaire à la pose de la table.

# Table de réunion 10 personnes:

Ce prix, au forfait, rémunère la fourniture ou la création d’une table de réunion pour 10 personnes.

Il devra répondre aux caractéristiques suivantes :

* Plateau en mélaminé imitation bois clair 50mm minimum.
* Pied en mélaminé imitation bois clair 50mm minimum.
* Deux pieds centraux vide pour permettre la remontée des câbles depuis le plancher technique vers les goulottes.
* Goulotte passe câble horizontale sous le plateau avec couvercle.
* 10 passe câble de table rectangulaire encastré pouvant accueillir 5 blocs prises (3 PC et 2 prises réseaux) en aluminium blanc avec balai.
* Dimension : 470 cm x 140 cm

Il comprend la réalisation du plan de fabrication (soumis à l’accord du MO), la fourniture et pose de renfort sous le plancher technique si nécessaire et toute suggestion nécessaire à la pose de la table.